



Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20261013-0910202605-DE

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 09 octobre 2026

Délibération : N° 0910202605

L'an deux mille vingt six le Vendredi 09 Octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Date de convocation du Conseil : 01 octobre 2026

Votants : 9

Présent(s) : Christophe CARARIC, Romain AUGUSTIN, Christine QUÉMENER, Jean-François LE BOUTOILLER, Valentin LE BOUTOILLER, Marie-Françoise LE GOFF, Sébastien PERRON, Cindy ROULET, Cécile TALHOUARN

Absent(s) : Mégie LE CUNFF, Olivier TROMILIN

Secrétaire de séance : Cindy ROULET

**RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL
CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

DELIBERATION

Monsieur le maire rappelle que d'une mise aux normes énergétique, la commune a retenu le projet suivant : Rénovation Énergétique du bâtiment communal (mairie, salle polyvalente, bibliothèque et six logements).

A la demande de l'AlecoB (Agence Locale de l'Energie du Centre Ouest Bretagne), plusieurs bureaux d'études ont été consultés pour la réalisation d'audits énergétiques concernant ce projet.

Monsieur le Maire présente les propositions des trois bureaux d'études qui ont répondu à la consultation. Il présente également l'analyse des offres effectuée par l'AlecoB.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- retient la proposition du bureau d'études Batitherm de Brest d'un montant de 3600 € HT, soit 4320 € TTC.
- approuve l'aide financière Fond Chaleur de l'ADEME pour une aide maximale de 70%
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette prestation.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 13 octobre 2026
Reçu en Préfecture
le 13 octobre 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 12 octobre 2026

Le Maire

Christophe CARARIC



Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20261013-0910202605-DE